3) Animation :

prévention du vieillissement - lien social

- **Deux grandes fêtes annuelles** organisées pour les retraités castelroussins.

Documents à fournir :
Justificatif de domicile et pièce d'identité

- **Les Colis de fêtes de fin d'année**

Remis par les élus municipaux aux habitants castelroussins âgés de plus de 70 ans ne payant pas d'impôt sur le revenu.

Documents à fournir :
Photocopie du dernier avis de non-imposition et une pièce d'identité

- **Des réseaux de solidarité :**

Pour lutter contre l'isolement des aînés, le CCAS soutient des équipes de bénévoles pour des visites, des lectures et le portage de livres au domicile de personnes âgées isolées.
Vous souhaitez être acteur de la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés (Monalisa) ou être visité ? Contactez-nous.

- **La Coordination gérontologique :**

Aux côtés de nombreux partenaires de l'agglomération , l'OPR participe au travail d'analyse des besoins pour faciliter le bien vieillir à Châteauroux.

- **Un soutien à l'association 55 et Plus** dans ses actions, et en particulier les Clubs de quartiers.

Pour avoir de plus amples renseignements, contactez l'OPR.

Témoignages

Danielle, 65 ans

Je prépare quotidiennement les repas pour mon père, cependant je dois m'absenter quelques jours. Avez-vous une solution ?

⇨ Les repas à domicile

Paolo, 78 ans

Suite à une chute, je suis resté longtemps sans pouvoir prévenir quelqu'un. A l'avenir, quelle solution pour nous rassurer, mes enfants et moi ?

⇨ La téléassistance

Jeanne, 83 ans

Je m'ennuie, je me sens seule. J'ai de plus en plus de difficultés à me déplacer.
Que peut-on faire pour me permettre de rencontrer des gens ?

⇨ Les animations pour les retraités castelroussins, les clubs de quartier (avec possibilité de transport).

Serge, 64 ans

Ma mère de 84 ans veut rentrer en maison de retraite. Elle n'a pas assez de revenus pour payer ses frais d'hébergement.
Quelle aide peut-elle avoir ?

⇨ L'aide légale

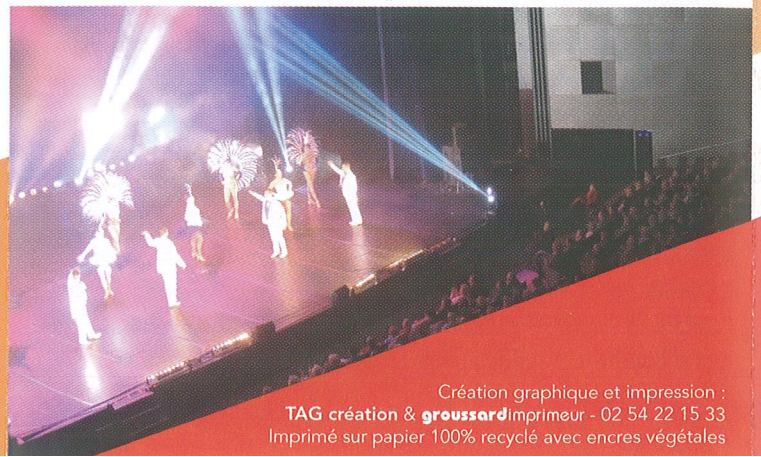

Création graphique et impression :
TAG création & groussardimprimeur - 02 54 22 15 33
Imprimé sur papier 100% recyclé avec encres végétales

CCAS
CHÂTEAUROUX

Office des Personnes à la Retraite

OPR

Office des Personnes à la Retraite
9, rue Claude Pinette
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 34 42 84
opr.ccas@chateauroux-metropole.fr

Edito

L'Office des personnes à la retraite (OPR) fait partie de ces structures auxquelles nous, élus de la Ville de Châteauroux, accordons une importance certaine. Pour une raison majeure : la vie ne s'arrête pas une fois que l'on a atteint l'âge de la retraite. Bien au contraire, et notamment du fait de l'allongement de la vie !

Toutefois, pour qui a travaillé tout au long de sa vie, il peut s'avérer déstabilisant de se retrouver à la retraite, avec de nouvelles habitudes et de nouvelles activités à trouver, puis de faire face aux défis du grand âge.

L'OPR a donc une mission : celle d'œuvrer pour le bien-être des retraités castelroussins.

En lien avec ses partenaires, il accompagne en particulier nos concitoyens les plus âgés par l'offre de services, l'écoute et les conseils, et le maintien du lien social.

Demain, la Maison des Seniors accueillera, cours Saint-Luc, l'ensemble de ses actions et nous souhaitons que vous soyez nombreux à en franchir la porte.

Gil AVÉROUS
Président de Châteauroux Métropole
Maire de Châteauroux
Président du CCAS

Catherine RUET
Maire-Adjointe,
déléguée aux personnes âgées
et aux personnes handicapées

Nos **Actions**

1) Maintien à domicile : 2 prestations

• Les repas à domicile :
bien plus qu'un service de livraison

Ce service permet aux personnes âgées de se faire livrer un repas complet avec pain et potage pour le soir.
Les menus au choix sont variés et équilibrés. Il est possible de bénéficier de régimes (hyposodés, hypoglucidiques...).
L'une des missions de nos livreurs : maintenir le lien social avec les personnes visitées.

A partir de 3 repas dans la semaine
(week-end et jours fériés compris)

Condition :
Etre domicilié à Châteauroux

Tarifs suivant les ressources :
De 7,39 € à 9,83 €
(tarifs 2015)
Le coût du portage des repas est déductible des impôts.

• La téléassistance :

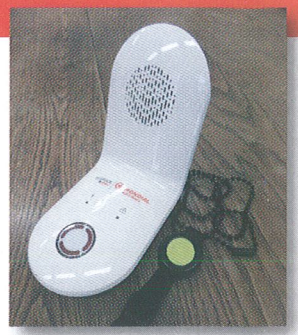

Pour rester à son domicile en toute sérénité, et obtenir rapidement de l'aide ou des secours 24h/24, 7j/7 en rassurant les proches. D'un fonctionnement simple, il est relié par interphonie à une centrale d'écoute qui évalue et traite chacune des alertes.

Conditions :
- Etre domicilié à Châteauroux
- Disposer d'au moins une personne dépositaire des clés

Tarifs suivant les ressources :
De 18 € à 29 € par mois (tarifs 2015)
50% du coût de l'abonnement est déductible des impôts.

Aucun frais de dossier, d'installation ou de maintenance.

2) Service social

• L'aide légale
Le CCAS établit des dossiers au titre de l'aide sociale : aide ménagère, aide sociale aux personnes âgées ou handicapées, allocation de solidarité personnes âgées, obligation alimentaire...

• Un service social de proximité
Une assistante sociale est à la disposition des usagers de nos services afin de les aider dans leurs démarches (ex : dossier pour établissement, caisse de retraite...). Elle mettra en œuvre, avec l'aide d'autres partenaires, des actions visant à améliorer les difficultés rencontrées.

• Le fichier des personnes vulnérables
Depuis la canicule de 2003, chaque municipalité recense, dans un fichier strictement confidentiel, les personnes âgées et / ou handicapées isolées. En cas d'événement climatique exceptionnel, l'OPR mettra en place des actions d'accompagnement (contact téléphonique, cellule de veille, visite à domicile...). **Inscription sur demande.**

Pour avoir de plus amples renseignements, contactez l'OPR.